

## DECLARATION LIMINAIRE FDSU AU CHSM DU 9/02/2005

Tous les ans en début d'année, des vœux sont échangés, des résolutions sont prises.

Pour la FDSU, il est urgent de passer des paroles aux actes et que ces vœux ne demeurent pas pieux.

Le 10 février 2004, après une année 2003 difficile et marquée par une rupture du dialogue social dans une instance a priori non conflictuelle, l'engagement avait été pris de plus de transparence, de communication et de volontarisme de la part de la DPMA et des Directions sur un dossier qui touche fondamentalement aux conditions de vie au travail des agents.

Force est de constater qu'un an jour pour jour après, si nous avons avancé sur certains sujets, les forces d'inertie demeurent.

Nous avons ainsi la très désagréable sensation de repartir à zéro d'année en année. Mais ne sommes nous pas entrés définitivement dans l'ère « lolfienne ».

Vous ne pouvez ignorer le profond mécontentement des agents de ce ministère et le malaise général dû à l'empilement des réformes qui se traduisent par une dégradation constante de leurs conditions de travail. La mobilisation qui a été la leur le 20 janvier dernier en est la preuve incontestable.

Sans entrer dans le vif des débats que nous aurons tout au long de cette journée, nous souhaitons souligner quelques points de crispation importants.

- Sur les crédits : alors que les besoins sont toujours plus nombreux et que des obligations nouvelles s'imposent, le budget global n'a pas évolué depuis maintenant 4 ans. Nous ne pouvons nous satisfaire d'une simple reconduction sous couvert de contraintes budgétaires et politiques.  
Pour la FDSU, il s'agit là d'une véritable régression dans un domaine où la responsabilité de l'Etat-employeur est engagée.
- Sur les moyens humains, il faut impérativement pourvoir tous les postes d'ARMP, sous peine de voir s'installer de véritables disparités entre régions.
- Concernant les crédits CHSM, l'engagement avait été pris d'étudier les propositions d'études bien en amont, celles-ci demandant du temps.  
En 2004, malgré les interrogations de la FDSU et les réponses rassurantes de la DPMA et des Directions, certaines études n'ont pu être menées, sous des prétextes qui nous laissent dubitatifs (les contraintes du dialogue social à la CP par exemple).  
Le résultat parle de lui-même, sur l'ensemble des crédits CHSM, nous avons bien perdu 181166 € en 2004, davantage encore qu'en 2003, où cette perte s'élevait à 93 000 €.  
Cette situation est strictement inadmissible, et la FDSU aura désormais du mal à vous faire confiance sur ce sujet. Et ce ne sont pas les propositions pour l'année 2005 qui nous rassurent.  
Pour la FDSU, la responsabilité des Directions et de la DPMA est pleine et entière et relève d'une très négative attitude.
- Autre point de crispation tenant également au non-respect d'engagements : le site intranet hygiène, sécurité et conditions de travail. Vous deviez enrichir ce site d'une partie dédiée aux membres des CHS : mutualisation des bonnes pratiques, des expériences ou actions innovantes et exemplaires.  
Aujourd'hui, nous en sommes toujours au point mort.
- Quid enfin d'un véritable travail de prospective si des efforts ne sont pas faits pour réduire le décalage dans le temps de l'examen de certains rapports, notamment celui portant sur l'évolution des risques professionnels ?  
D'autant que la LOLF nous enferme désormais dans un cadre strictement annuel et qu'aucune garantie ne pourra nous être donnée quant à la pérennisation d'actions dont la plupart nécessite un engagement pluriannuel.

Nous arrêtons là nos propos liminaires, mais soyez sûrs que la FDSU remontera sur ces différents points et sur d'autres lors des débats de cette séance.